

SEANCE ORDINAIRE

L'an deux mil dix-sept, le lundi 28 août à 20h00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Vincent LAUTIER, maire.

PRESENTS

Vincent LAUTIER, Michel BADOIL, Nathalie BOUGAIN, Xavier CHALANDON, Jacqueline DUFOUR, Michèle FOLACHIER, André MUT, Yves RODRIGUEZ, Annie SKRZYPCZAK, Dominique TALLON, Nathalie TISSERAND, Anthony WILLAUME

POUVOIRS

Hervé PERONNET à Vincent LAUTIER
Sophie DELSIGNORE à Michel BADOIL

QUORUM ATTEINT (majorité des conseillers effectivement et physiquement présents)

ASBENTE

Anne Lise PINTENO

SECRETAIRE DE SEANCE :

Jacqueline DUFOUR

PROCES VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE

Le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 19 juin 2017 est approuvé à l'unanimité.

• **Informations préalables**

Recours

La famille MICHEL a déposé deux recours suite à la délivrance d'un arrêté d'opposition à une Déclaration Préalable concernant un terrain constructible situé à la Fontaine Bernalin. L'accès de ce terrain s'effectue par la parcelle AK8 classé en zone Ap. Ce classement ne permet pas la réalisation d'une voie et rend ce terrain constructible sans possibilités d'accès.

Subventions

Nous avons reçu les notifications pour les subventions concernant :

La salle polyvalente : 36 000 € de DETR, 58 200 € de la région

Les travaux de voirie : 9 936 € de DETR pour la route de Genay et 11 233 € de DETR pour la rue de la Fontaine

L'aménagement de l'agence postale : 4 879 € de DETR

Permis de construire du FCBS

Le permis de construire a été accordé pour l'ensemble des locaux du FCBS. Une demande a été faite pour réaliser la visite de sécurité obligatoire avant toute ouverture d'Etablissements Recevant du Public.

• **Communauté de Communes Dombes Saône Vallée**

○ **Conseil communautaire du 26 juin 2017**

1. Développement économique - CRAC de la SERL sur le Parc d'activités Montfray

Présentation du compte-rendu annuel d'activités de concession du Parc d'activités de Montfray à Fareins confiée à la Société d'Equipement du Rhône et de Lyon (SERL), par voie de concession le 26 mars 2008 pour une durée de douze ans. Ce CR est disponible au secrétariat de la mairie

2. Vente de terrain Technoparc Saône Vallée à Civrieux – Pharmasep

Vente d'un lot de 2 890 m² à la société PHARMASEP pour un montant de 144 500 € HT.

3. Instauration de servitude sur le Technoparc de Civrieux

Constitution des deux servitudes au profit de la société XEFI sur le domaine public intercommunal du Technoparc Saône Vallée.

4. Tourisme – Groupement de commande pour les études via Saône

Constitution d'un groupement de commande pour la réalisation d'études relatives au projet Via Saône portant sur :

- Etude infrastructures cyclo touristiques et diagnostic de l'offre touristique et de services aux usagers ;
- Etude patrimoniale sur le thème « Patrimoine de villégiature ».

La CCDSV assure la coordination et le pilotage de la concertation avec les autres intercommunalités : Saône Beaujolais, Beaujolais Pierres dorées, Val de Saône Centre, de la Veyle (Ain) et la Communauté d'agglomération Villefranche Beaujolais Saône. la Métropole de Lyon a rejoint officiellement en mai dernier le comité de pilotage.

5. Garantie d'emprunts SIEA Syndicat Intercommunal d'Electricité de l'Ain.

Les emprunts 2017 du SIEA sont garantis à 50 % par le Conseil départemental et à 50 % par les intercommunalités.

L'engagement de garantie de la CCDSV portera sur 586 000 € d'un prêt de 20 M€ d'une durée de 30 ans.

6. Contrat de ruralité avec l'Etat

Autorisation au président de signer le contrat de ruralité avec L'Etat. Ce contrat vise 6 domaines d'intervention :

1. L'accessibilité aux services et aux soins,
2. L'attractivité du territoire (économique, numérique, touristique),
3. La redynamisation des bourgs centre et le soutien au commerce de proximité,
4. Les mobilités,
5. La transition énergétique,
6. La cohésion sociale.

7. Contrat de territoire avec la Région et le Département

Autorisation au président de signer le contrat de territoire avec la Région et le Département. Le périmètre de ce contrat correspond à celui des communautés de la Dombes, Val de Saône Centre et Dombes Saône vallée. Il mobilise 16,5 M€ pour la Région et 16,5 M€ pour le Département de l'Ain et vise à soutenir les projets d'investissement selon quatre axes :

1. Accompagner les exploitations et les filières piscicoles et agricoles,
2. Accompagner les communes et les EPCI,
3. Préserver le cadre de vie, la biodiversité,
4. Développer le tourisme.

8. Finances

Décisions Modificatives pour le budget principal, aménagement des ZAE, GEMAPI et Transports.

9. Culture patrimoine – Extension du label Pays d'art et d'histoire aux 19 communes

Etat sur l'avancement du dossier d'extension du label Pays d'Art et d'Histoire aux 19 communes de la CCDSV.

10. Culture Patrimoine

Signature d'une convention entre la CCDSV et l'association du centenaire de Cibeins pour la publication d'un ouvrage sur l'histoire de l'école de Cibeins.

11. Référé expertise contre SOGEA et ARTELIA (réseau de rejet en Saône défectueux)

La construction des réseaux de rejet des effluents de la station d'épuration des bords de Saône à Massieux connaît des difficultés depuis la mise en service de la station fin 2015.

Les dysfonctionnements constatés portent sur le réseau de rejet en Saône jusqu'à un diffuseur immergé. A plusieurs reprises le réseau, prévu pour être étanche en période de crues, s'est révélé défaillant.

Les réparations mises en œuvre n'ont pas donné satisfaction et n'ont pas résisté à la mise en pression du réseau.

Une démarche contentieuse a été engagée par la CCDSV pour déterminer qui, de la maîtrise d'œuvre ou de l'entreprise, est responsable de ces dysfonctionnements et quelles solutions techniques peuvent y être apportées.

12. Groupement de commande pour l'achat d'électricité avec le SIEA

La CCDSV va rejoindre le groupement de commandes pour l'achat d'électricité et de services associés du SIEA.

13. Assainissement - Projet de STEP à Fareins

Dans le cadre du projet de construction de la nouvelle station d'épuration de Fareins, la CCDSV va acquérir à l'euro symbolique les parcelles nécessaires à cette construction appartenant à la mairie de Fareins d'une surface totale de 14 600 m².

- **SMICTOM** (Syndicat Mixte Intercommunal de Collecte et Traitement d'Ordures Ménagères Saône Dombes)
 - **Comité syndical du 4 juillet 2017**

Mme MURGIER se présente en tant que directrice commerciale de chez PAPREC, nouveau prestataire en charge de l'exploitation des deux déchèteries depuis mai 2017.

La reprise du marché d'exploitation est difficile. Les contrôles annuels sur les différentes installations n'ont pas été réalisés efficacement par l'ancien prestataire. La société a également rencontré des difficultés lors de la reprise du personnel. En juin, un gardien de la déchèterie du Pardy a été agressé par plusieurs personnes. Il a eu plusieurs traumatismes et a été conduit à l'hôpital. Depuis il est en arrêt de travail. Les gardiens ayant fait valoir un droit de retrait lié à l'insécurité, la décision de fermer la déchèterie a été prise par PAPREC et Mr le président du SIMCTOM.

Plusieurs réunions ont eu lieu les jours suivant pour connaître les conditions de reprise du travail du personnel et réouverture du site.

- Une liste de travaux a été établie :

- Sécurisation des locaux
- Réparation des grillages
- Pose de barbelés autour de la déchèterie et du portail d'entrée
- Mise à disposition d'un vigile pendant les horaires de présence du personnel
- Des rondes effectuées par des sociétés de surveillance
- Une liaison plus forte avec la gendarmerie.

Le devis des travaux sont estimés à 14 000 € auquel s'ajoute le montant d'environ 6 000 € pour la prestation de la surveillance pour un mois. Les travaux ont été effectués rapidement et la réouverture a eu lieu le mardi 18 juillet.

Pendant cette période de fermeture une partie du personnel était transféré à la déchèterie des Bruyères.

Appel d'offre PAV : la commission d'appel d'offres s'est réunie le 8 juin et a attribué le marché à COMPO-ECO qui a proposé le modèle tulipe. C'est un modèle en fibre de verre qui est réparable. La colonne peut être déplacée avec un transpalette, les opercules sont interchangeable, une colonne papier peut donc être transformée en colonne emballages ou verre. Certaines colonnes seront proposées avec un équipement dédié aux personnes à mobilité réduite. Le territoire du SMICTOM sera découpé en 3 tranches. Le renouvellement commencera à l'automne 2017. Parcieux est programmé pour 2019.

Les comptes rendus du SMICTOM sont à disposition en mairie.

- **SIEA** (Syndicat Intercommunal d'Energie et de E-communication de l'Ain)
 - **Assemblée Générale extraordinaire**

Suite à la démission de Monsieur Charles de la Verpillière qui a fait le choix de conserver son poste de député, Monsieur Walter MARTIN est élu nouveau président du SIEA.

- **Commune**
 - **Administration**
 - Formation des élus (DIF)

Le DIF (Droit Individuel à la formation) est financé obligatoirement par tous les élus percevant une indemnité de fonctions (Maire + adjoints). Une cotisation de 1% est calculée sur le montant mensuel de leur indemnité et versée à la Caisse des Dépôts et Consignations qui gère le DIF. Les collectivités ne financent rien. Le DIF :

- est ouvert à tous les élus (même ceux qui ne perçoivent pas d'indemnités)
- représente 20 heures de formation possible par élu, par an et cumulables sur plusieurs années
- peut être utilisé pour des formations relatives à l'exercice du mandat et aussi à la réinsertion professionnelle à l'issue du mandat.

Les élus souhaitant bénéficier de ces formations gratuites doivent faire la démarche personnelle de demande de formation directement auprès de la Caisse des dépôts et Consignations et peuvent demander le remboursement de frais éventuels de déplacement et de séjour.

Un dossier complet qui sera envoyé par mail à chaque élu est à remplir. Il comportera notamment :

- l'imprimé de demande de nombres d'heures à compléter et à envoyer à la CDC
- l'imprimé de financement à compléter et à envoyer à la CDC
- la liste et les coordonnées des organismes agréés pour les formations
- l'imprimé de demande de remboursement de frais et les barèmes de frais
- des coordonnées de la CDC pour tout renseignement.

Attention, un délai de 2 mois est nécessaire à l'étude des demandes

- **Vacance de poste agence postale**

Milena BRANCHY a démissionné et la commune recherche, à compter 9 septembre prochain, un agent administratif pour l'ouverture du samedi matin de 10 h à 12 h et le remplacement, dans la mesure du possible, des 5 semaines de congé de Stéphanie PLASSE.

Une candidature a été reçue. La personne sera vue en entretien mardi 29 août.

- **Signature du bail de Monsieur Delamar**

Le nouveau bail avec Monsieur Delamar pour le terrain servant de dépôt de matériaux chemin port Bernalin a été signé début août. Le montant du loyer mensuel est de 700 € (il était de 500 € jusqu'en mai 2017).

- **Horaires ouverture de la mairie**

Françoise Coquillion secrétaire de mairie ne souhaite plus, pour des raisons personnelles, travailler le mercredi. Monsieur le Maire a accepté cette demande, sous réserve qu'elle compense par un autre jour qui serait le lundi. Emilie Guignardat, secrétaire de mairie a accepté, temporairement, d'assurer la permanence d'ouverture au public le mercredi matin. Les horaires changeront à compter du 6 septembre : au lieu de 10 h à 12 h, la mairie ouvrira de 9 h à 11 h (afin de ne pas pénaliser Madame Guignardat, maman d'un jeune enfant). Madame Coquillion quittera ses fonctions suite à une mutation d'ici quelques semaines (mois d'octobre).

Son temps de travail est de 22 h (actuellement sur 2 jours par semaine). Lors du prochain recrutement, il sera demandé à la personne d'être présente tous les jours de la semaine.

- **Finances**

- **Décision Modificative en section d'investissement du budget principal 2017 pour l'école**

Il est proposé d'effectuer le virement de crédits suivant afin d'augmenter le budget d'investissement pour l'école :

Du compte	Montant	Au compte
020 dépenses imprévues	100,00 €	2184 opération 290 – école

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le virement de crédits tel que présenté.

- **Cadre de vie PLU**

- **Salle polyvalente**

Le permis de construire a été accordé le 11 août 2017.

Le marché de désamiantage a été notifié à l'entreprise DI Environnement pour un montant de HT de 9 800 €. Sur 10 entreprises ayant répondu à ce marché, 2 non pas été prises en compte car 1 réponse est arrivée hors délai et, pour le 2^{ème} cas, l'entreprise n'a pas effectué la visite obligatoire. Le montant des offres reçues, hors option, s'échelonnait de 9 800 € à 19 835 €.

La consultation pour la réalisation des travaux a été passée fin juillet et se termine le 8 septembre 2017.

- **Travaux agence postale**

Les travaux, effectués par l'entreprise FTMS de Reyrieux, ont débuté le 16 août. Le local d'archivage est créé (60 m linéaire).

La Poste livrera le mobilier avec retard, le 14 septembre. Dans l'attente de cette livraison, l'ancien mobilier sera remis en place.

▪ Location logements mairie

Logement côté Sud : Dédite à venir. Parcieux étant situé en zone tendue, le délai de dédite est d'un mois au lieu de trois. Ce logement a une superficie d'environ 86 m² en T4, son loyer est de 645 € par mois hors chauffage.

▪ Projet mode doux : chemin des Eguets et Port Bernalin

La commune envisage la réalisation d'un mode doux qui permettra de relier la Saône, du cœur de village au chemin de Halage, inscrit dans le cadre d'un projet interrégional de Via Saôna de développement du tourisme.

Il permettra dans une seconde phase de relier la Saône au plateau de la Dombes.

Il intègre aussi un programme pluriannuel d'aménagement des voiries de Parcieux dont l'objectif est de sécuriser les déplacements (plus particulièrement piétons et vélos), d'organiser l'espace public afin que chacun puisse trouver à proximité un lieu de pratique sportive ou de détente.

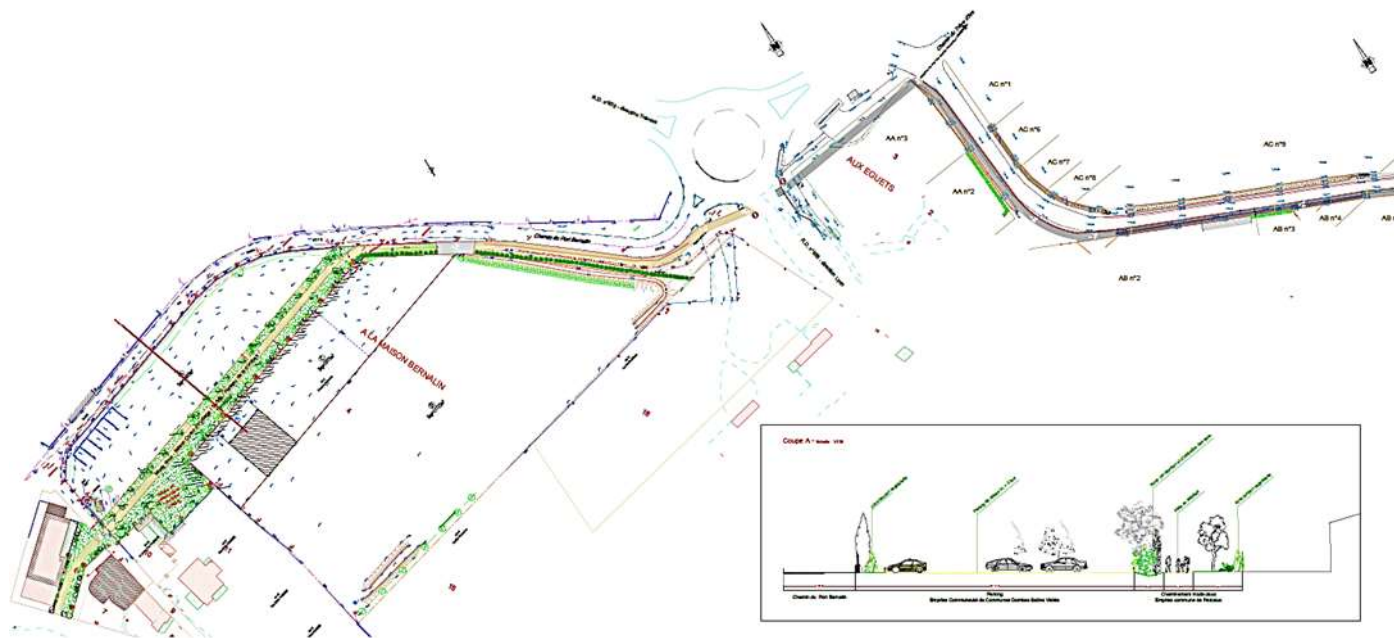
Il fait aussi partie d'un projet à l'échelle intercommunale en intégrant le mode doux du futur éco-quartier de la commune de Reyrieux (au niveau du chemin du Trêve d'Ars) et la création d'un parking proche de la Saône par la Communauté de Communes Dombes Saône Vallée.

Enfin il permet, au niveau du chemin Port Bernalin, de réaménager la friche d'une ancienne activité artisanale incompatible avec les règlements du PPRI.

Ce programme, fruit du groupe de travail circulation, a fait l'objet de présentations en séances du conseil municipal en 2015, 2016 et 2017 et d'un 1^{er} financement à hauteur de 50 000 € voté au budget primitif de 2017.

Les travaux comprennent :

- l'aménagement d'un mode doux sur l'ancienne friche industrielle le long du chemin Port Bernalin
- La réalisation du mode doux le long du chemin des Eguets, soit par réduction de la voie de circulation, soit par acquisition de terrain
- La création d'un espace vert.





D. Tallon : n'y aura-t-il pas un problème pour le passage des bus ?

M. le Maire : non car la voie est en ligne droite.

N. Bougain : est-ce que le cheminement mode doux va être délimité ?

M. le Maire : une bordure séparera la route et le mode doux.

A. Skrzypczak : peut-on convoquer le groupe de travail « déplacement » ?

M. le Maire : oui, c'est prévu.

André Mut : La route sera t'elle être refaite après les travaux ?

M. le Maire : non le coût est trop important

Le montant des travaux s'élève à 198 988 € HT soit 238 785,60 € TTC, auquel il convient d'ajouter 1 200 € HT de mission de SPS (Sécurité et de Protection de la Santé) soit 1 440 € TTC, soit un total d'opération de 200 188,00 HT soit 240 225,60 € TTC.

Ces travaux, peuvent faire l'objet d'une demande de subvention au titre de la Dotation d'Equipeement des Territoires Ruraux de l'Etat d'une dotation du département de l'Ain et de la région Auvergne Rhône Alpes.

Le financement prévisionnel de l'opération est le suivant :

- DETR estimée à 25 % du montant HT	50 047,00 €
- Subvention du département de l'Ain estimée à 15 % de l'opération	30 028,20 €
- Subvention de la Région Auvergne Rhône Alpes estimée à 25 % de l'opération :	50 047,00 €
- Autofinancement à hauteur de 35 % :	<u>70 065,80 €</u>
Total de	200 188,00 €

En complément, une demande de financement auprès d'autres organismes est à l'étude.

A la demande de Monsieur le maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Approuve la réalisation de ces travaux, en cours d'étude, pour un coût estimé à 200 188,00 € H.T.**
- **Approuve le financement prévisionnel tel que présenté**
- **Autorise Monsieur le maire à solliciter auprès du Préfet l'attribution de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux au taux de 25 %**
- **Autorise Monsieur le maire à solliciter auprès du Président de la Région Auvergne Rhône Alpes une subvention au taux de 25 % dans le cadre du plan régional en faveur de la ruralité**
- **Autorise Monsieur le maire à solliciter auprès du Président du Département de l'Ain une subvention au taux de 15 % dans le cadre de la dotation territoriale 2018**
- **Autorise Monsieur le maire à effectuer toutes les démarches et de signer tous les documents liés à ces décisions**
- **Décide que les crédits nécessaires à la réalisation de ce projet seront inscrits au budget primitif 2018 en dépenses d'investissement du budget général.**

▪ **Vente terrain « Cœur de village »**

Le 29 août 2016, le conseil municipal avait approuvé la vente de la parcelle cadastrée section AK n°73 de 1 384 m² par l'EPF de l'Ain au profit de S. POITOUX PROMOTION pour un montant de 360 000 €.

S. POITOUX PROMOTION demande à la commune l'autorisation de substitution partielle d'une partie de cette parcelle (d'environ 1 030 m²), au profit de la SCCV CŒUR PARCIEUX.

Les conditions financières ne changent pas par rapport à la délibération d'août 2016 à savoir :

Le prix de vente s'élève à 506 716,04 H.T. avec une TVA sur marge d'un montant nul.

- S. POITOUX PROMOTION et la SCCV CŒUR PARCIEUX font l'acquisition de la parcelle n° 73 section AK pour un montant de 360 000 €

- La subvention de la Région Auvergne Rhône Alpes de 100 000 € est versée directement au vendeur (EPF de l'Ain).

La commune de Parcieux procèdera à un versement de 46 716,04 € à l'EPF de l'Ain, outre les frais de portage.

A la demande de Monsieur le maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 13 voix pour et 1 voix contre,

- **Approuve l'autorisation de substitution partielle de la parcelle section n° 73 section AK (d'une surface d'environ 1030 m²), au profit de la SCCV CŒUR PARCIEUX ; les conditions financières de l'opération par rapport à la délibération du 29 août 2017 restent inchangées à savoir : - S. POITOUX PROMOTION et la SCCV CŒUR PARCIEUX font l'acquisition de la parcelle n° 73 section AK pour un montant de 360 000 € - La subvention de la Région Auvergne Rhône Alpes de 100 000 € est versée directement au vendeur (EPF de l'Ain) - La commune de Parcieux procèdera à un versement de 46 716,04 € à l'EPF de l'Ain.**

- **Autorise Monsieur le maire à signer l'acte de vente de la parcelle cadastrée n°73 section AK**

- **Autorise Monsieur le maire à signer tous les actes correspondants à cette décision avec L'EPF de l'Ain, S. POITOUX PROMOTION et la SCCV CŒUR PARCIEUX**

- **Autorise Monsieur le maire à verser la somme de 46 716,04 € prévue en dépenses, section investissement du budget primitif 2017 à l'EPF de l'Ain afin de solder l'opération cœur de village.**

○ Associations

▪ Rencontre annuelle des associations (29 juin 2017)

Douze associations étaient présentes. Les points suivant ont été évoqués : salle polyvalente pour l'organisation des activités associatives durant les travaux ; salle associative et la possibilité de faire les réunions dans la salle du Conseil ; un point sur les subventions et un rappel sur le dossier de subvention exceptionnelle ; un point sur la communication avec le site internet, le bulletin municipal, les correspondants Presse. Fin de la réunion avec discussion sur les travaux dans les locaux associatifs et l'organisation du forum des associations.

▪ Forum des associations

Il aura lieu en nocturne à la salle polyvalente, de 18 h 30 à 21 h 30, avec la présence de 13 associations de la commune et 5 associations extérieures (qui n'entrent pas en concurrence de celles existantes à Parcieux et avec lesquelles nous avons un travail de partenariat).

Comme en 2016, les associations présenteront leurs activités tout au long de la soirée. Le flyer est en cours de distribution.

- Ecole / jeunesse
 - Conseil d'école du 20 juin 2017

Présentation du nouveau projet d'école :

Les objectifs prioritaires retenus répartis selon les 3 axes départementaux sont les suivants :

Axe 1 : connaître, comprendre et utiliser les langages

Axe 2 : construire la continuité pédagogique et éducative du parcours de chaque élève

Axe 3 : développer la complémentarité avec les partenaires de l'école.

Activités pédagogiques au cours du dernier trimestre :

Matinées jeux de société dans la classe de GS-CP (les mercredis avant les vacances), chants pour la fête des mères, ateliers cuisine dans la classe de GS-CP dans le cadre de la coopérative, visite d'un archéologue (Monsieur NICOT) en classe de CE le 19/05, intervention d'un éleveur sur la production laitière pour les cycles 2 et 3 le 24/04.

Suite aux séances sur l'apprentissage des gestes de premiers secours, la caserne des sapeurs-pompiers de Trévoux a accueilli la classe de CE2-CM. Cette visite pourrait être reconduite tous les 2 ans.

Spectacle de fin d'année et kermesse de l'école (le 17/06) : toutes les classes ont présenté un spectacle de cirque, préparé en collaboration avec la MJC de Reyrieux (pour la partie technique) et avec les NAP (pour une partie des décors).

Sorties scolaires et spectacle financés par le Sou des Ecoles :

- visite du Parc de Courzieu (7/04) pour les PS/MS et GS/CP

- journée à Lyon (2/06) pour les CE et CM

- spectacle « Graine de calabasse » (conte africain) pour les Maternelle et CP (12/05)

Intervention sur les transports collectifs par de la CCDSV en classe de CM le 27/06 visant l'autonomie des futurs collégiens dans les transports collectifs.

Les élèves de CM2 ont effectué la visite du collège le 13 juin.

Activités pour 2017/2018 :

Mur d'escalade : nous ferons une demande prioritaire pour le mur d'escalade l'année prochaine.

Piscine : 12 séances seront programmées pour les classes de GS-CP et CE1-CE2 sur la période de décembre 2017 à mars 2018 à la piscine de Trévoux le vendredi matin.

Remerciements aux familles qui effectuent des dons de livres pour la bibliothèque et notamment à Chantal NOËL, ATSEM, qui offre régulièrement des livres aux enfants.

Informations diverses

Transition des élèves entre les différents partenaires de l'école :

Sortie des classes durant la pause méridienne :

- une liste d'élèves est donnée par classe par le personnel de cantine dans la matinée

- après un appel des élèves pour la cantine, les demi-pensionnaires des classes élémentaires sont remis au personnel par l'enseignante (dans la cour de l'école), les autres sont conduits au portail. Les enfants de maternelle sont appelés par l'enseignante et remis à l'ATSEM qui les conduit à la cantine.

Sortie des classes à 16h :

Le personnel des NAP vient chercher les élèves devant la classe avec sa liste. Les autres élèves sont conduits au portail ou à la garderie (personnel présent également au portail). La garderie ne peut fournir une liste d'élèves car les inscriptions sont fluctuantes chaque jour. Ulrich Dubourgais, agent communal, assure la surveillance au portail à 16 h 00.

Exercices de simulation :

Le troisième test PPMS a été réalisé le 8/06, le deuxième « test incendie » sera programmé dans les deux dernières semaines.

Travaux d'été

Installation d'un loquet de sécurité inaccessible pour les enfants sur le 2^{ème} portail vert.

Installation de rideaux occultants en maternelle et dans la classe des CM.

Installation de verrous sur les 2 portes à l'intérieur de la classe maternelle.

Réfection nécessaire du bac à sable : rachat d'une bâche, remise en place des crochets, changement du sable.

M. le Maire précise que le bac à sable sera changé complètement

Réinstallation des blocs-portes (en maternelle et cour élémentaire).

Pose d'un vernis de protection sur la murette peinte et préparation de la petite murette longeant la cour élémentaire pour pouvoir être peinte l'année prochaine.

Réfection de la salle de motricité (peinture).

Installation d'un téléphone en maternelle (appels sortants uniquement).

Préparation de la rentrée 2017-2018

La date de la rentrée est fixée le lundi 4 septembre à 8 h 30.

Question des rythmes scolaires :

Monsieur le maire indique qu'une décision sera prise après la parution du décret mais surtout après concertation auprès de l'ensemble des partenaires de l'école (enseignants, parents, mairie ...). Il n'y aura donc pas de changement pour la rentrée 2017.

Modification des horaires de sortie Maternelle :

A la rentrée toutes les écoles se mettront en conformité et n'ouvriront plus le portail 10 minutes avant l'heure officielle de sortie. Une nouvelle organisation a été validée entre Croq'Menu et l'école : les enfants seront conduits par l'ATSEM (travaillant dans la classe Maternelle le matin) à la cantine à partir de 11h30, Chantal NOËL les rejoindra après avoir installé les couchettes. Le premier service démarrera entre 11h40 et 11h45.

Effectifs prévisionnels et répartition

➤ L'équipe éducative reste identique, à l'exception de la décharge de direction.

➤ Effectifs prévisionnels et répartition :

- classe maternelle (PS-MS) avec Mme Chamba 5 PS + 15 MS (soit 20 élèves)
- classe de GS-CP avec Mme Auzias 19 GS + 8 CP (soit 27 élèves)
- classe de CE1-CE2 avec Mme Faure 10 CE1 + 17 CE2 (soit 27 élèves)
- classe de CM1-CM2 avec Mme Fifis 16 CM1 + 9 CM2 (soit 25 élèves)

Cette répartition est provisoire (sous réserve de nouvelles inscriptions durant l'été).

L'effectif global sera de 99 élèves. La liste définitive des élèves par classe sera affichée quelques jours avant la rentrée.

Investissements de la Mairie

- La Mairie allouera la somme de 46 € par enfant pour le budget de fonctionnement ;
- Une subvention est à définir pour l'achat de manuels ;
- Une subvention spéciale de 1 500 euros est allouée pour l'achat de mobiliers (meubles de rangement, table, armoire...);
- Financement du projet Piscine et en partie du projet classe découverte des CM
 - Point sur les travaux

Des travaux de rénovation ont été réalisés pendant la période estivale.

Peinture de la salle de motricité de la maternelle.

Peinture du plafond de la cuisine de la cantine.

Peinture du garde-corps de l'escalier extérieur.

Le muret de la cour est enduit (ciment).

Il reste pour l'école 3 rideaux qui seront posés un mercredi de septembre.

○ Divers

▪ Bilan Fête de la Musique

La Fête de la Musique a eu lieu le samedi 24 juin 2017 dans le parc de la Cure conjointement avec l'exposition de peinture de l'atelier Big Bang. Un flyer a été distribué aux parcevins + affiches, banderole et info presse locale.

3 groupes musicaux ont participé à la soirée autour des thèmes Pop, Rock, Jazz ; The Reds, Groove Général Store, Batcha, + Peter Petersen (en fin de soirée).

Le bon déroulement : respect du timing et sonorisation, ont été assurés par Peter et un assistant (indemnisation de déplacement et matériel : 200 € à charge mairie). La participation de la Batoucada de Reyrieux avait été sollicitée mais n'était pas disponible.

Malgré une météo clémente, baisse de la fréquentation due à de nombreuses manifestations programmées ce soir-là dont le Gala de fin d'année de Galaxie Dance, dont beaucoup de Parcevins sont adhérents.

La mairie a offert le repas des musiciens et l'apéritif de début de soirée pour un coût d'environ 160 €.

▪ Bilan Grand P'tit déj

201 petits déjeuners ont été servis lors d'une matinée réussie et conviviale. Manifestation co-financée par la commune pour la communication (flyers et affiches). Bénéfice de 1 100 euros reversés à Handicap évasion lors du forum des associations.

▪ Tour de l'Ain

Des remerciements sont adressés à tous les signaleurs qui ont œuvré pour cette manifestation, sans eux la gestion de la course aurait été compliquée.

Malgré la période estivale, de nombreux Parcevins sont venus encourager tous ces cyclistes ; le passage de la caravane est toujours un moment magique pour tous. Le coût pour la commune est de 500 € (même somme versée par toutes les communes qui accueillent le tour de l'Ain).

▪ Journées du patrimoine

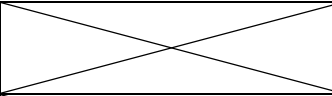
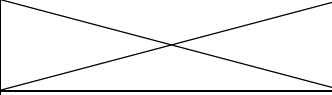
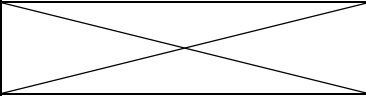
Elles auront lieu les 16 et 17 septembre. L'église sera ouverte avec le retable et une exposition de peinture sur Parcieux. Un tableau des permanences sera envoyé aux élus.

○ Questions diverses

- La croix des Eguets a été reposée au mois de juin et les sapins élagués pour une mise en valeur de celle-ci.
- Le bassin et le chemin des Janges sont terminés ; la réception des travaux aura lieu jeudi 31 août.
- Le défibrillateur sera installé à son ancienne place à la mairie pendant les travaux de la salle polyvalente. Un panneau sera posé pour information
- La réception du parking « Serge Malinge » aura lieu le 9 septembre à 10 h 30. Tous les élus sont conviés
- La réouverture du commerce « bar » est prévue prochainement et comprendra un dépôt de pain et de journaux.

CLOTURE DE LA SEANCE à 21 h 40

Le secrétaire de séance,
Jacqueline DUFOUR

Vincent LAUTIER		Hervé PERONNET	
Michel BADOIL		Anne Lise PINTENO	
Nathalie BOUGAIN		Yves RODRIGUEZ	
Xavier CHALANDON		Annie SKRZYPCZAK	
Sophie DELSIGNORE		Dominique TALLON	
Jacqueline DUFOUR		Nathalie TISSERAND	
Michèle FOLACHIER		Anthony WILLAUME	
André MUT			